

B.3.1 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

2

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES À CARACTÈRE SOCIAL



NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

- Lutte contre la précarité
- Aide et soutien à l'insertion des publics relevant des minima sociaux

BÉNÉFICIAIRES

Communes, CCAS, E.P.C.I.

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

- Financement d'actions et de projets
- L'action subventionnable doit être en adéquation avec la politique Départementale, le Programme Départemental d'Insertion

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Subventions individualisées par la Commission permanente du Conseil Général au vu de l'intérêt des activités proposées.

PIÈCES À FOURNIR

- Note explicative du projet
- Projet d'activité envisagé sur l'exercice en cours
- Décision de l'organe délibérant autorisant l'action
- Plan de financement
- Budget prévisionnel équilibré et détaillé de l'exercice en cours
- Rapport d'activités de l'exercice précédent de l'action
- Comptes administratifs de l'exercice clos
- RIB

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Insertion

